



Pauline Pauli plaide pour l'unité francophone

Grand Conseil Lundi débute la session d'été avec une nouvelle présidente à la tête de la Députation, qui sera attentive aux intérêts de la région, même si peu de sujets la concernent directement.

Sébastien Goetschmann

Après le socialiste biennois Karim Saïd, c'est la **députée** libérale-radical de Nidau Pauline Pauli qui préside la Députation francophone au **Grand Conseil** **bernois**. «C'est une grande fierté et, je crois, un symbole fort dans ma position de porter la voix de la minorité de langue française», souligne-t-elle. En effet, pour la deuxième année consécutive, un parlementaire du Cercle électoral Bienne-See-land se retrouve à la tête de la Députation. De quoi rappeler, si besoin, que l'organe représente tous les francophones du **canton**, une population dont la proportion augmente justement dans cette région.

Pour son mandat présidentiel, Pauline Pauli espère précisément que le groupe saura se montrer uni et fort pour défendre les intérêts communs, dans le contexte du départ de Moutier. «Nous devons travailler ensemble entre Bienne et le **Jura** **bernois**, continuer à développer des synergies pour être efficaces, dans l'intérêt de la population francophone.» Un rôle que la Députation prend indubitablement à cœur et qu'elle endossera à nouveau lors de la

session d'été du **Grand Conseil**, qui s'ouvre lundi. Bien que peu de points à l'ordre du jour ne la concernent directement.

Engagement bilingue

Mentionnons tout de même le rapport du **Conseil** exécutif sur la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques. Le Législatif devra simplement en prendre connaissance, mais soulignons que la Députation reste particulièrement attentive à ce qui porte sur l'encouragement du bilinguisme. A ce titre, l'Exécutif relève qu'une nouvelle convention de prestations, comprenant une hausse des contributions fédérales, est prévue avec la Confédération pour la période 2025-2028. Mais aussi que le contrat avec le Forum du bilinguisme a été adapté et reconduit pour trois ans, et que la **Chancellerie d'Etat** a été chargée d'initier, à fin 2024, des travaux relatifs à une loi sur les langues et le bilinguisme.

Au chapitre décisionnel, le **Grand Conseil** se prononcera sur un crédit complémentaire dans le domaine des soins. Soit un montant de 107,8 millions de francs, répartis en 2025, 2026 et 2027, destiné à améliorer durablement les conditions-cadre pour les hôpitaux

du **canton** de **Berne**. Dans le paquet d'indemnités annuelles, notons celle des prestations ambulatoires des deux cliniques pédiatriques **cantonales**, à **Berne** et à Bienne. Celle-là doit être augmentée de 10 millions de francs et portée à 14,5 millions, «jusqu'à la levée de la phase de neutralité des coûts résultant de l'introduction des nouvelles structures tarifaires», indique le **Conseil** exécutif. Un point soutenu par la Députation.

Rémanents de coupe

Plusieurs interventions de **députés** francophones seront également traitées durant cette session, bien qu'elles n'impactent pas que la région. Relevons tout d'abord deux motions de l'agrarien Maxime Ochsenbein. La première demande la suppression de l'obligation faite aux agriculteurs d'obtenir l'accord de la Division forestière pour l'incinération de rémanents de coupe. L'élu de Bévillard souhaite qu'elle soit remplacée par une simple obligation d'annonce, afin de réduire les démarches administratives.

Le **Conseil** exécutif s'y oppose, arguant que les parties d'arbres non valorisables telles

que la souche, la cime, les branches et l'écorce, ne devraient en principe pas être incinérées dans le cadre des travaux habituels d'exploitation des forêts. Cela, dans l'optique de conserver la qualité des pâturages boisés en tant qu'habitat pour la faune sauvage et pour des enjeux de protection de l'air.

La seconde concerne les activités des organisations de défense des animaux. Maxime Ochsenbein prône une régulation stricte de leurs interventions, que ce soit dans des propriétés privées, des manifestations ou des exploitations agricoles. Il requiert aussi davantage de transparence, en les obligeant à rendre compte de leurs actions et interventions dans le **canton de Berne**, ainsi que des sanctions en cas d'abus. L'Exécutif estime que le cadre juridique actuel suffit, et propose de rejeter cette motion.

Trafic automobile

Enfin, relevons encore la motion portée par le **député**-mairie PLR de Saint-Imier, Corentin Jeanret, pour adapter la législation afin d'autoriser l'annonce de manifestation sous les panneaux de bienvenue des localités. L'idée est de déléguer aux Communes la compétence de choisir les emplacements qui peuvent accueillir ces moyens de communication. Le **Canton** se dit disposé à modifier la directive «Signalisation touristique», afin qu'il soit possible d'apposer des annonces de manifestations publiques en dessous d'un panneau de signalisation touristique.

Une autre intervention risque de susciter davantage de débats. Signée par 17 **députés**, dont nombre de la région, la motion de l'UDC de Gerolfingen Korab Rashiti veut charger l'Exécutif de lever la suspension du projet de contournement

ouest de l'A5 à Bienne, dans l'optique de coordonner les prochaines étapes et mobiliser les ressources fédérales disponibles pour le réseau routier national. Les motionnaires constatent que ce projet, «conçu pour répondre aux défis croissants de congestion routière et d'isolement régional, représente un enjeu majeur pour le **canton de Berne** et la ville de Bienne».

Le **Canton**, lui, observe que c'est à sa demande que le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a classé et archivé ce projet. «La procédure d'approbation des plans et le ban d'expropriation ont été annulés, l'ensemble des contrats de planification et de prestations ont été résiliés», relaye-t-il pour expliquer qu'il n'est pas possible de lever la suspension et qu'une telle décision relèverait plutôt de la compétence de la Confédération.



Pauline Pauli (PLR, Nidau) sera le visage de la Députation francophone au **Grand Conseil** pour l'année à venir.